https://www.fleury-sur-andelle.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Fleury-sur-Andelle

1 Place de la République 27380 Fleury-sur-Andelle
02 32 49 00 59 Contacter par mail